



Problème avec mes allocations chômage avec un contrat cui

Par **sophie77**, le **07/12/2011** à **11:50**

Bonjour,

Après avoir été licencié pour faute grave, je perçois une allocation chômage par mon ancien employeur.

Je perçois mes allocations tous les mois mais jamais à la même date (ce qui me paraît bizarre) mais pour ce mois-ci ils me disent que je vais les recevoir le 21 décembre alors que le mois dernier je les ai reçus le 12 novembre. Je ne comprends pas. Ne sont-ils pas censés me régler une fois l'actualisation au ASSEDIC?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **pat76**, le **07/12/2011** à **14:08**

Bonjour

Ce n'est pas votre ancien employeur qui vous verse les indemnités de chômage, ce sont les ASSEDIC.

Il arrive parfois qu'il y ait un problème dans un dossier, ce qui retarde le paiement des

indemnités.

Vous avez été voir directement votre conseiller ou tout s'est passé par téléphone?

Par **sophie77**, le **07/12/2011** à **14:24**

non ce n'es pas les assedic qui me verse mes allocation mais bien mon ancien employeur, j'avais un contrat CUI. J'actualise bien au ASSEDIC tout les mois mais ceux ci adresse a mon ancien employeur une attestation pour le paiement dès l'actualisation faite .

Mais depuis le premier versement, il y a 3 mois, ce n'es jamais a la même date, ce qui inclut que certain mois je dois faire a peux près 40 jour avec mes allocations. Je ne comprend pas pourquoi il n'y as pas de date fixe.

Par **pat76**, le **07/12/2011** à **14:28**

Rebonjour

C'est à votre ancien employeur qu'il faut poser la question pour le retard dans le versement de vos indemnités.

Vous le faites par lettre recommandée avec avis de réception et vous gardez une copie de la lettre.

Vous avez averti les assedic du versement tardif de vos indemnités du fait de votre ancien employeur?

Pour quelle raison vos indemnités ne vous sont pas payées directement par les Assedic?

Par **sophie77**, le **07/12/2011** à **14:31**

Oui j'ai bien averti les assedic du paiement tardifs tout les mois.

Mes droits etait plus fort chez mon ancien employeur que aux assedic c'est pour cela que c'est eux qui me paye.

Merci pour votre reponce.